



# Commune de Cressier

---

## Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 20 avril 2021

Présidence : Jacques Berset , Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 56

Presse : Madame Cordula Blanc, Freiburger Nachrichten

**Jacques Berset** salue les citoyennes et citoyens de Cressier venus ce soir en Assemblée communale. Il les remercie de l'intérêt qu'ils portent aux affaires du village. Le **Syndic** souhaite la bienvenue à Madame Cordula Blanc qui représente le Freiburger Nachrichten.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 13 du 2 avril 2021, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages. L'ordre du jour est le suivant

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15.12.2020
2. Comptes 2020
  - 2.1 compte de fonctionnement
  - 2.2 compte d'investissement
  - 2.3. bilan
  - 2.4 rapport de la commission financière
  - 2.5 approbation
3. Divers

**Jacques Berset** demande si quelqu'un a des questions ou des remarques au sujet de la convocation. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Madame Barbara Waldis
- Monsieur Marc Andrey

Le nombre de personnes est de 56 au total.

L'assistance est informée que les débats seront enregistrés. Il est demandé aux personnes qui prennent la parole d'attendre d'être en possession du micro et de s'annoncer avant leur intervention.

### **1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

**Jacques Berset** demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.



# Commune de Cressier

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote. Le procès-verbal est accepté par 55 voix et 1 abstention.

## 2. Comptes 2020

### 2.1 Compte de fonctionnement

| Chapitre                              | Comptes 2020        |                     | Budget 2020         |                     |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                                       | Charges             | Produits            | Charges             | Produits            |
| 0 Administration                      | 436 081.45          | 62 119.25           | 496'190.00          | 54'500.00           |
| 1 Ordre public                        | 180 174.40          | 128'221.00          | 129'910.00          | 65'000.00           |
| 2 Enseignement et formation           | 1'424'028.15        | 287'281.95          | 1'531'747.00        | 235'840.00          |
| 3 Culte, culture et loisir            | 136'511.40          | 7'982.85            | 176'800.00          | 12'070.00           |
| 4 Santé                               | 362'588.65          | 905.55              | 343'460.00          | 0.00                |
| 5 Affaires sociales                   | 437'084.00          | 1'102.10            | 464'700.00          | 1'000.00            |
| 6 Transports et communications        | 362'566.20          | 77'663.20           | 355'500.00          | 92'900.00           |
| 7 Protection – am. de l'environnement | 612'502.80          | 520'377.85          | 552'140.00          | 478'295.00          |
| 8 Economie                            | 9 '49.80            | 6'379.00            | 18'800.00           | 8'200.00            |
| 9 Finances et impôts                  | 1'267'689.11        | 5'598'517.38        | 1'257'950.00        | 4'385'930.00        |
| <b>Total</b>                          | <b>5'228'675.96</b> | <b>6'690'550.13</b> | <b>5'327'197.00</b> | <b>5'333'735.00</b> |
| Excédent de revenu                    | 1'461'874.17        |                     | 6'538.00            |                     |

**Le Syndic** passe le micro à la boursière communale qui présente les différences entre le budget et les comptes 2020. Les commentaires ne concernent que les montants notoires.

#### Chapitre 0 Administration

##### 01 Assemblée communale, Conseil communal

Les frais ont été généralement moins élevés. Pour les jetons du Conseil communal, c'est également le cas ; ils ont été répartis dans les chapitres respectifs des prestations effectuées (bâtiment, service des eaux, CAD etc.).

##### 02 Administration générale

Les dépenses sont moins élevées :

- Aucun frais de procédure CHF 5'000.00
- Aucun honoraire de tiers prévu pour MCH2 CHF 18'000.00. Report sur 2021.
- Cotisations aux associations réduites de moitié soit CHF 10'000.00



# Commune de Cressier

## Chapitre 1 Ordre public

### 14 Police du feu

La participation à l'Association est un peu moins haute que celle figurant au budget.  
La taxe d'exemption a diminué en relation avec les mouvements de la population astreinte.

### 16 Protection civile

Un montant de CHF 63'000.00 imputé dans les charges et dans les produits représente l'achat d'abris PC à la Route d'Erbina – point voté lors de l'Assemblée communale du 15.12.2020.

## Chapitre 2 Enseignement et formation

La différence dans les dépenses de CHF 107'700.00 est due surtout au poste 21 Cycle scolaire obligatoire qui a vu les frais des écoles diminuer. La situation sanitaire n'a permis aucune activité annexe.

## Chapitre 3 Culte, Culture et Loisirs

Dans ce chapitre c'est également la situation sanitaire qui a limité les dépenses.

## Chapitre 4 Santé

Aucun commentaire concernant les hôpitaux et les soins ambulatoires. Seuls les frais des soins spéciaux sont plus élevés que le budget.

## Chapitre 5 Affaire sociale

Une économie de CHF 25'000.00 est constatée dans le sous-chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance. En effet, les subventions pour les crèches ne représentent plus qu'un tiers du montant mis au budget.

## Chapitre 6 Transports et Communication

Les dépenses sont légèrement plus hautes. Il s'agit de la part cantonale pour le trafic régional charge liée qui est plus élevée.

## Chapitre 7 Protection – Aménagement de l'environnement

### 70 Approvisionnement en eau

La quantité d'eau consommée a été plus élevée en 2020.  
Dans les charges d'entretien il faut noter le remplacement du câble de commande de gestion des installations pour un Coût des travaux environ CHF 20'000.00.

### 71 Protection des eaux

Proportionnelle à l'utilisation de l'eau.  
Les frais sont moins élevés car aucun frais d'étude n'a été engagé.

### 72 Ordures ménagère

71% des dépenses sont couvertes. Nous sommes conformes.  
Les ramassages des ordures diverses sont plus élevés. La situation sanitaire influence aussi ce chapitre.



# Commune de Cressier

## Chapitre 7 Protection – Aménagement de l'environnement (suite)

### 74 Cimetière

Le mur a été refait. Les travaux ont été un peu plus conséquents que prévu.

### 75 Correction et Endiguement

Les investigations du site pollué ancienne décharge ont été réalisées. Coût de l'opération CHF 32'380.00 une demande de subvention a été faite.

### 79 Aménagement du territoire

Pour les produits, les autorisations de construire, surtout les restreintes, ont été plus nombreuses. Aucune remarque particulière pour les comptes.

## Chapitre 8 Economie

Aucune remarque à part que la cabane forestière a été moins louée situation sanitaire oblige.

## Chapitre 9 finances et impôts

Les dépenses totales se tiennent par rapport au budget.

On notera qu'au niveau des charges des sous-chapitres 930 à 944 les différences principales sont :

CHF 62'968.00 pour la péréquation financière

CHF 11'887.00 concernant les immeubles du patrimoine

CHF 32'000.00 pour le CAD

CHF 18'174.00 des dépenses du Centre-Village

### Les produits sont supérieurs de CHF 1'356'815.00

- les impôts des personnes physiques correspondent au budget.
- CHF 80'000.00 de plus de prestation en capital
- CHF 118'000.00 de plus pour les impôts des personnes morales.
- CHF 300'000.00 il s'agit d'une extourne comptable datant de 2018 - produit virtuel
- La contribution immobilière a évolué de CHF 16'000.00 et l'impôt sur les gains immobilier a aussi progressé
- L'impôt sur les mutations est redescendu à un taux normal
- CHF 517'000.00 de compensation de réforme fiscale nous ont été versés par le canton
- Une vente de terrain CHF 533'500.00



## 2.2. Compte d'investissement

Il est rare que le compte des investissements se soldent par des recettes. Cette année pratiquement aucun investissement n'a été fait et une grosse subvention pour le Centre de renfort à Morat nous a été versée. Le détail :

### Les charges d'investissement se montent à CHF 169'249.95

|  |     |            |
|--|-----|------------|
| 410.522.00 Agrandissement et transformation home med.  | CHF | 108'903.35 |
| 700.501.04 Extension du réseau d'eau CCMM  | CHF | 3'716.30   |
| 710.522.00 Participation à la STEP intercommunale  | CHF | 41'000.00  |
| 790.501.00 Aménagement de la zone artisanale<br>(route du Pra-Rond, canalisations eaux usées et claires, conduite) | CHF | 4'912.80   |
| 800.501.01 Réfection des chemins AF  | CHF | 51'717.50  |

### Les recettes d'investissements se montent à CHF 934'454.60

|   |     |            |
|---|-----|------------|
| 140.462.00 Subv. cantonale Centre de renforts pompier Morat | CHF | 172'382.50 |
| 340.661.00 Subv. LoRo terrains de sport « terrain de foot » | CHF | 45'900.00  |
| 790.661.00 Subv. ECAB zone artisanale                       | CHF | 8'556.60   |
| 800.611.01 Subv. Chemins AF                                 | CHF | 14'000.00  |
| 942.600.00 Vente de terrain Zone artisanale                 | CHF | 533'500.00 |
| Taxes de raccordement eau potable                           | CHF | 15'834.00  |
| Taxes de raccordement eau potable (charge de préférence)    | CHF | 116'482.45 |
| Taxes de raccordement eau usée                              | CHF | 7'294.95   |
| Taxes de raccordement eau usée (charge de préférence)       | CHF | 20'504.10  |

## 2.3. Bilan

### 10 Liquidités

Les liquidités à hauteur de CHF 772'266.46 ont augmenté de CHF 620'882.25 grâce notamment à la vente de terrain, la facturation de la charge de préférence eau (1<sup>er</sup> acompte).

### 11 Avoir

La Trésorerie de l'Etat est repassée en positif à hauteur de CHF 131'847.67.

### 14 Investissements et 15 Participations

Les investissements et participations ont diminué par les amortissements obligatoires et les subventions reçues.



# Commune de Cressier

---

Amortissements obligatoires dictés par le Service des communes :

- CHF 30'000.00 pour le Centre-Village
- CHF 5'250.00 pour le terrain de foot
- CHF 12'000.00 pour la zone de Foumet

## Chapitre 22 Dettes à moyen et long terme

|                               |            |                     |
|-------------------------------|------------|---------------------|
| <b>Total des dettes</b>       | <b>CHF</b> | <b>2'050'000.00</b> |
| Centre Village                | CHF        | 500'000.00          |
| Terrain de foot               | CHF        | 200'000.00          |
| Centre de renfort Morat       | CHF        | 479'650.00          |
| Part aux homes médicalisés    | CHF        | 110'000.00          |
| Aménagement zone artisanale   | CHF        | 410'000.00          |
| Assainissement zone de Foumet | CHF        | 350'350.00          |

Le compte courant ouvert à limite d'un million a, grâce aux rentrées extraordinaires, été remboursé en cours d'année. Ceci nous permet d'utiliser à nouveau ce fond.

A la fin de la présentation des comptes et du bilan qui n'ont soulevé aucune question de l'Assemblée, la parole est donnée à la Présidente de la commission financière Madame Christiane Pilloud qui lit le rapport.



## 2.4. Rapport de la commission financière

Commune de Cressier

### Rapport de la Commission financière

#### Assemblée communale du mardi 20 avril 2021 :

La Commission financière, suite à la révision officielle des comptes de l'année 2020, a été invitée le 18 mars dernier à une séance d'information tenue par la société Multifiduciaire, en présence de Léo Colautti, responsable des finances, et de Sylvie Staehlin, boursière communale.

Lors de cette séance, il est ressorti que la comptabilité est parfaitement tenue et le rapport écrit précise que les comptes de l'exercice 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

La Commission financière a reçu un exemplaire du bilan, des comptes de fonctionnement et des comptes d'investissement 2020, accompagné d'un commentaire explicatif rédigé par Sylvie Staehlin qui nous apporte une bonne compréhension de la gestion et des différences entre budgets et comptes. Nous avons également reçu, à titre informatif, une actualisation du plan financier, qui sera présenté lors de l'assemblée de vote du budget en fin d'année.

#### Comptes 2020

##### Comptes de fonctionnement

La Commission financière constate une gestion financière propre, saine et prudente, sachant que la situation économique et sanitaire actuelle est particulière. Aucune remarque n'est à signaler sur la très bonne tenue des comptes et nous pouvons dire que le budget 2020 a été bien tenu.

Il prévoyait un bénéfice de 6'538 CHF. Cependant, 4 paramètres extraordinaires totalisant une somme de 1'450'000 CHF ont permis à notre commune de réaliser un bénéfice inattendu de 1'461'874,17 CHF. Sans ces 4 éléments, le bénéfice aurait été de 11'874,17 CHF.

Ces 4 paramètres sont les suivants :

- l'extourne du risque de taxation pour un montant de 300'000 CHF (il s'agit d'une écriture comptable et non pas d'une rentrée d'argent),
- la compensation de la réforme fiscale pour un montant de 517'000 CHF, (basée à notre avantage sur les rentrées fiscales d'avant 2018)
- les gains sur les ventes de terrain totalisant 533'500 CHF,
- une diminution des charges de près de 100'000 CHF au chapitre 2 "Enseignement et formation", en raison des effets du Covid.

Grâce à cela, les finances de notre commune ont ainsi repris en 2020 des forces et des liquidités qui permettent d'envisager l'année à venir avec une prudente sérénité. Néanmoins, il serait prématuré de penser aujourd'hui à revoir les taux d'imposition et/ou le taux de la contribution immobilière.



# Commune de Cressier

---

Sachez que ce sujet préoccupe les autorités et la commission financière et que nous avons eu un nombre important d'échanges à ce sujet. Notre rôle est de renseigner et soutenir le citoyen. Il nous semble toutefois important de mentionner qu'il est de notre responsabilité de faire cela, pour le citoyen d'aujourd'hui, mais aussi et surtout pour le citoyen de demain. Il faut savoir qu'une diminution du taux d'imposition et/ou de la contribution immobilière impacterait la stratégie financière de la commune, à court et à moyen terme. Le moment opportun pour faire une analyse et discuter cette proposition sera l'assemblée d'approbation du budget 2022, où le plan financier vous sera présenté par le nouveau Conseil ; vous pourrez constater à cette occasion l'impact potentiel d'une telle modification sur la durée et voter en toute connaissance de cause. Gardons pour l'heure à l'esprit que les bonnes recettes fiscales de 2020 portent sur l'année 2019, donc avant le Covid, dont les effets se feront ressentir cette année. Spéculer aujourd'hui ne sert donc à rien ; attendons que les paramètres concrets soient disponibles.

## **Comptes d'investissements**

La commune a procédé à un certain nombre d'investissements pour un montant de 169'249,95 CHF et a perçu une somme de 934'454,60 CHF de diverses subventions cantonales, de taxes de raccordement, de charges de préférences et de la vente de terrains.

-----

Avant de terminer ce rapport, la Commission financière remercie pleinement Madame Staehlin pour son engagement, sa précision et son professionnalisme. Elle remercie également M. Colautti pour son implication dans cette nouvelle tâche.

La Commission financière rejoint les conclusions de la fiduciaire et propose à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2020.

Cressier, le 20 avril 2021/cp

La Commission financière

La présidente :

Christiane Pilloud

Les membres :

Sébastien Berset

Bruno Gross

David Humair

Joël Oberson



## 2.5. Approbation

**Jacques Berset** demande s'il y a encore des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe à la votation à main levée pour l'acceptation des comptes de fonctionnement et d'investissements.

L'Assemblée communale les accepte à l'unanimité.

**Le Syndic** remercie la boursière pour son travail ainsi que la commission financière. Un applaudissement clôt le point des comptes.

## 3. Divers

Jacques Berset ouvre les divers avant de passer la parole à l'Assemblée.

Pour commencer il adresse ses remerciements aux Conseillers communaux, ses collègues, qui se sont engagés sérieusement pour la communauté et qui ont œuvré et collaboré au sein de leurs dicastères. La tâche d'élu n'est pas toujours visible pour la population mais la masse est importante et un gros travail a été effectué ces dernières années.

La législature se termine avec cette Assemblée communale et le **Syndic** remercie particulièrement :

- José Carvalho qui a débuté au Conseil communal en janvier 2003 lors d'une élection complémentaire
- Madeleine Hayoz qui a pris ses fonctions en 2011 et qui a œuvré deux législatures
- Gaetan Grossrieder qui a réalisé une législature depuis 2013

La situation COVID n'a pas permis de sortie du Conseil communal mais cela se fera dès que possible.

Des applaudissements de la salle sont adressés à ces élus.

**Jacques Berset** poursuit en relevant que Jean-Pierre Pürro, Léo Colautti et lui-même poursuivront un mandat au côté des nouveaux élus qui sont : Mélanie Gubler-Corminboeuf, Barbara Sahli, David Humair et Beat Mathys. Ils sont tous applaudis par l'Assemblée communale.

**Le Syndic** remercie les citoyennes et citoyens de les avoir élus et de leur faire confiance pour cette tâche qui n'est pas toujours facile.

Vendredi le 23 avril 2021 aura lieu l'assermentation officielle et l'aventure recommencera pour la période 2021-2026 dès la semaine prochaine.

**Jacques Berset** garde le micro et informe l'Assemblée que deux dames ont suivi le cours ECAB de spécialistes communales en protection incendie. Elles ont réussi brillamment les examens.

Il s'agit de : Madame Muriel Andrey membre de la commission de construction et

Madame Myriam Chamorel secrétaire au sein de la commune qui s'occupe des dossiers de construction. Elles sont applaudies par l'Assemblée communale.

**Le Syndic** enchaine disant que des questions ont été posées concernant les frais du chauffage à distance. Il passe la parole à Léo Colautti qui présente un rapport y relatif.



# Commune de Cressier

---

Le responsable des bâtiments a établi un petit historique de l'installation du CAD. Il commence en disant que le choix s'est porté sur un chauffage à bois dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour 2050 par les lois qui ont été votées.

## Historique

Les bâtiments communaux de l'administration communale et la halle étaient chauffés au mazout, l'école avait déjà un chauffage à pellets et la Route de la Gare 10 utilise encore l'électricité.

2014

Le Conseil communal décide de privilégier le bois comme énergie renouvelable et favorise ainsi la corporation forestière du district qui nous livre du bois régional.

2016 les premiers essais

2017 la mise en service des chaudières et l'élimination progressive des citernes à mazout ainsi que la chaudière à pellets de l'école. Celle-ci aurait nécessité un gros entretien sur ordre du Sen, qui aurait engendré passablement de frais.

2018 Production maximale sur les 9 bâtiments

2019 Signature des contrats d'entretien pour les chaudières, les commandes, les sondes et les sous-stations etc.

2020 Fin du réseau mobile 2G, mise en place du système 4G pour la transmission des alarmes du système. L'opportunité a été saisie d'installer des accès à distance pour les commandes et les chaudières, il s'agit de deux accès différents.

Des modifications ont aussi été apportées comme le changement de deux vis sans fin pour l'amenée de bois au foyer. Les causes : l'usure, la chaleur et un bois pas toujours assez criblé. Des frais assez conséquents ont donc été engagés.

2021 le raccordement de deux bâtiments supplémentaires est prévu

## Entretien du primaire

Au début de la mise en service il avait été prévu d'engager un chef technique qui pourrait assurer la gestion de ce CAD. La situation ayant changé, José Carvalho, Jacques Berset et Léo Colautti se sont investis pour gérer ces installations avec les employés de la voirie surtout Monsieur Gashi.

S'ajoutent encore dans l'année :

Trois ramonages de chaque chaudière (ramoneur)

Service des chaudières (Schmid Energie)

Contrôle des commandes (Comtech)

Contrôle des sous-stations (Riedo)

Un monte-charge est entretenu par la voirie.

Inspection-entretien a demandé un passage sur place au minimum une fois par jour durant ces dernières années, grâce à l'accès à distance il est possible d'effectuer les contrôles par informatique. Le vidage des cendres se fait une fois par semaine surtout en hiver. Les sous-stations demandent aussi deux passages hebdomadaires en hiver et un en été pour contrôle.

Quelques chiffres de comparaison des coûts de chauffage avant et après installations du CAD démontrent une petite différence à la baisse pour le chauffage à bois durant les trois premières années. Seule l'année 2020 dont les frais spéciaux mentionnés ci-dessus est plus élevée.

Les rapports seront publiés soit dans le journal communal ou/et le site internet. Léo Colautti est ouvert aux questions de la population et se tient à disposition pour une visite sur place pour les intéressés.

Il termine son rapport en remerciant l'Assemblée communale de son attention.



# Commune de Cressier

---

**Jacques Berset** reprend la parole, il remercie Léo Colautti pour sa présentation et poursuit avec un thème très important, l'eau et le chlorothalonil.

Les dernières informations reçues, le 12 avril dernier sont venues compléter le dossier.

Un historique est dressé sur la dernière période d'un an avec toutes les actions et échanges entrepris avec divers intervenants.

A la suite de la lecture des dates et actions, l'offre du CEFREN est affiché à l'écran. **Jacques Berset** explique que TWB est propriétaire des conduites d'eau, le SINEF c'est l'entreprise industrielle de Fribourg qui s'occupe de la gestion du système.

CEFREN est le consortium des eaux de Fribourg qui serait donc le vendeur d'eau et la proposition se monte à 0.65 ct le m3 avec une taxe de transport qui nous amène à 0.75 ct/m3 prix d'achat. Ce montant serait à ajouter au coût de base actuel de CHF 1.20.

Un plan du raccordement est présenté. La conduite en provenance de Guschelmuth alimenterait notre réseau mais sans la possibilité de mélange. En effet, nous devrons, le cas échéant, fermer les vannes de notre station de pompage. Par contre, toutes nos installations devront être maintenues en service entre 25% et 30%. Ceci signifie que nous devrons pomper 60 à 80 m3 d'eau par jour et la jeter à la Bibera pour pouvoir parer à un éventuel manque d'eau. En effet, le CEFREN ne peut pas nous garantir à 100% la livraison la denrée alimentaire. Le maximum est 435 l/min. Cressier a des pointes de consommation de plus de 500 l/min. en été c'est encore plus haut.

Cette affaire de chlorothalonil est un souci pour tout le monde mais il n'est pas prouvé qu'il est mauvais pour la santé.

Si nous nous engageons dans la voie de l'alimentation en eau par le CEFREN ça aura un coût mais la décision n'est pas à prendre ce soir.

Pour l'instant l'Etat ne s'est pas non plus prononcé sur les dangers et obligations. La Liberté du 19 février dernier relatait d'un recours de la maison Syngeta qui remet en question les interdictions et la dangerosité du produit.

**Fabienne Purro-Jemmely** remercie le Syndic pour toutes ces explications. Elle dit que sa famille est un peu réfractaire à l'eau industrielle et qu'elle consomme majoritairement de l'eau du robinet ce qui induit des soucis. Elle voudrait poser deux questions :

1. elle a bien compris les coûts supplémentaires qu'engendrerait l'achat d'eau ailleurs mais elle aimerait connaître la différence de la qualité de l'eau.
2. Elle n'a pas très bien saisi la partie concernant la preuve que le chlorothalonil est mauvais ou non pour notre santé. Les normes étant fixées par la confédération, elle se demande si cette dernière n'est pas suffisamment renseignée.

**Jacques Berset** répond que l'eau du CEFREN ne contient pas de chlorothalonil car elle provient du bassin versant de la région de la Tuffière et les régions montagneuses comme des Préalpes ont moins de cultures qui nécessitent ce genre de produit fongicide.

Pour la question relative à la santé, le chimiste cantonal atteste que nous pouvons boire l'eau du robinet. Le premier chimiste que nous avons rencontré décrit qu'il faudrait boire 1'000 litres d'eau par personne et par jour pour être impacté.



# Commune de Cressier

---

**Marc Morandi** compare la situation à celle du port du masque. A l'époque lorsque nous n'en n'avions pas ce n'était pas grave, nous n'avions pas besoin de le porter. Maintenant nous avons l'obligation de le porter et souvent toute la journée. La Confédération est dans la même situation avec le chlorothalonil, elle aimerait bien l'interdire et aimerait que toute la population soit alimentée d'eau sans chlorothalonil mais elle est incapable de la garantir actuellement. En ce qui le concerne, au niveau de ses convictions, il aimerait boire du l'eau du robinet mais il ne le fait pas et achète de la Valsler pour un coût de CHF 1'500.00 à CHF 2'000.00 par année. Alors CHF 1,65 voire CHF 1,85 m3, il peut vivre avec, ce n'est pas un thème. On ne sait pas dans combien de temps notre source d'eau sera à nouveau utilisable et combien de temps il nous faudra pour trouver une solution pour cette eau. Nous avons une solution toute faite, l'eau du CEFREN qui est normalement beaucoup plus propre que celle de notre puits. Si nous attendons, cette solution pourrait nous passer « sous le nez » car le CEFREN aura certainement des demandes d'autres communes et si cette quantité d'eau nous est attribuée ceci nous permettra d'avoir de l'eau propre tant qu'il nous livre et en cas de coupure nous prendrons l'eau de notre puits. Il lui paraît essentiel de profiter de cette opportunité maintenant qui ne sera peut-être plus possible dans quelques mois, vu que l'eau potable est limitée même en Suisse. Il faut aller assez rapidement de l'avant avec cette solution.

**Nathalie Hayoz** dit qu'elle vient régulièrement en Assemblée communale et est un peu perdue. Elle demande si l'éventuel raccordement avec le Grand-Fribourg remet en question le projet CCMM.

**Jacques Berset** répond non pas du tout. La solution dont on a parlé serait une solution provisoire. Le projet CCMM persiste. Le réservoir et les conduites seront construits. Le raccordement au Grand-Fribourg serait provisoire car la conduite existante n'est pas faite pour un transport à long terme. Il y aura peut-être une liaison qui se fera avec le TWB mais elle ne sera pas à Cressier. Ce qu'il faut encore expliquer, c'est que le raccordement provisoire demandera une installation de vannes automatique. Une demande de prix a été formulée à SINEF, l'exploitant des conduites d'eau. Pour mieux comprendre, un test grandeur nature a été effectué « à la main » avec surveillance humaine. Les installations d'exploitation nous coûteraient CHF 85'000.00 dans un premier temps et si la chambre de vanne devrait être changée, CHF 125'000.00 serait à rajouter. Ce n'est pas à décider ce soir, ces explications sont des informations pour que l'Assemblée sache ce qui s'est fait jusqu'à maintenant. Nous attendons encore des réponses de l'Etat. Nous savons que des citoyens ont envoyé une lettre à la DIAF, nous n'avons pas eu de suite.

**Nathalie Hayoz** demande au cas où cette solution SINEF est installée si la porte est ouverte pour rester avec cette organisation ou est-ce que le chapitre se refermera pour rester avec le CCMM ?

**Jacques Berset** dit que de toute façon nous avons voté pour être dans l'organisation CCMM et non pas avec le TWB.

La conduite du TWB existe depuis qu'il y a eu un incendie à Courtaman, des citernes d'essence ont brûlé et le ruisseau a été pollué. La Migrol a construit cette conduite en 1975 pour parer à la situation. Aujourd'hui, cette conduite est purgée et contrôlée régulièrement mais cette solution ne serait que provisoire.

D'un autre côté, un contact a été établi avec Lausanne où le Service industriel teste du charbon actif qui pourrait être efficace.

Nous avons déjà entrepris passablement de chose mais nous n'avons pas toutes les réponses. Dès que nous serons au point, une séance ou Assemblée sera organisée avec un représentant du canton qui sera là pour expliquer le reste. L'an dernier en juillet, nous avons envoyé un tout-ménage, une seule personne a pris contact pour des renseignements, personne ne s'est jamais plaint concernant le chlorothalonil. Maintenant un mouvement est en route et nous avons entrepris des actions aussi. C'est une réalité, le taux de chlorothalonil est trop haut dans notre eau mais nous ne pouvons pas résoudre les problèmes en claquant des doigts.



**Armin Aebi** il ne veut pas revenir sur tous les détails. Mais il est venu à la commune un jour après avoir reçu le tout-ménage sur les teneurs et Jacques Berset lui a conseillé d'envoyer ses questions à la DIAF ce qu'il a fait par deux lettres. Il a eu passablement de contacts mais il est très déçu du chimiste cantonal car tous les papiers officiels qu'il a envoyé sont très lacunaires. Comme il n'est pas vraiment à l'aise en français son épouse lit une proposition.

## **Demande au Conseil communal de Cressier concernant l'amélioration de la qualité de l'eau potable de Cressier.**

Selon le **Rapport d'analyse - Décision** du 13.05.2020, du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), il est demandé au Conseil communal de Cressier, en tant que distributeur, de « **mettre en place les mesures** garantissant que l'eau distribuée aux consommateurs répond en tout temps aux exigences de la loi sur les denrées alimentaires – en particulier en matière de concentrations de produits phytosanitaires et de leurs métabolites pertinents. »

Pour le Conseil communal il était clair, depuis le début, que notre réseau d'eau potable comporte une connexion de secours au réseau de CEFREN/Grand Fribourg ; connexion fonctionnelle depuis plus que 45 ans, qui a récemment, entre autres, permis l'alimentation de Cressier et Courlevon pendant 6 semaines avec la totalité de leurs besoins en eau potable. Les **mesures immédiates** demandées selon la directive 2020/1 de l'OSAV sont donc impératives dans cette situation, afin de mettre en conformité notre eau potable.

Sans entrer dans les détails de tout ce qui s'est passé depuis une année, le Conseil communal nous informe, le 15.03.2021, que le Conseil communal a mandaté l'entreprise SINEF pour faire une étude de faisabilité pour l'entrée en matière.

Cette réponse ainsi que la lenteur avec laquelle ce problème est traité par le Conseil communal est incompréhensible, si l'on sait que :

- Selon les mesures officielles de 2020, notre eau potable a la plus haute contamination du district du Lac et les valeurs des métabolites en question sont 15 fois plus hautes que la limite prescrite ;
- Les communes voisines, qui sont fournies en eau par CEFREN/Grand Fribourg depuis le début du mois de février 2020, ont des valeurs des mêmes métabolites de 30 à 36 fois plus basses que ceux de Cressier selon les mêmes mesures officielles.

Une grande partie de la population de Cressier demande de mettre au plus vite en réalisation l'amélioration de notre eau potable par **ces mesures immédiates et impératives**. Nous ne pouvons seulement souhaiter que le nouveau Conseil communal réalisera cela au plus vite, pour la santé et le bien de tous les citoyens.

Cressier, le 20.04.2021

  
Armin Aebi

  
Marc Morandi

  
Christophe Savoy



# Commune de Cressier

---

**Jacques Berset** aimerait préciser à propos de la lenteur dont le Conseil communal est accusé. Un délai de deux ans nous est imparti pour prendre des mesures et nous avons aussi écrit à l'Etat. La DIAF de son côté nous a écrit, nous certifiant qu'il prendrait contact avec nous mais pour l'instant nous n'avons rien vu. Même le chimiste cantonal à qui nous avons aussi écrit ne nous répond pas et la demande d'analyse complémentaire nous a été refusée. Nous y travaillons mais sans vouloir minimiser la question du chlorothalonil il faut se rendre compte qu'il s'agit de moins 1% de la consommation d'eau soit 1.5 litres d'eau par personne et par jour qui est bue. 1'500 litres par jour qui occasionneront d'énormes frais.

**Fabienne Pürro-Jemmely** confirme que travailler avec les instances étatiques est chronophage. En revanche, elle demande de mettre dans la balance les conséquences que peuvent avoir le taux de chlorothalonil sur la santé des enfants, même sans avoir de recul. Elle se fait du souci, elle a deux filles à qui elle aimerait donner la meilleure eau possible. Le principe de précaution serait également à une attitude à adopter comme on ne sait pas ... Elle remercie le Conseil communal pour son travail.

**Christiane Pilloud** demande si l'eau de Cressier est potable ou non.

**Jacques Berset** confirme que l'eau est considérée comme potable par le chimiste cantonal. Nous pouvons la consommer directement du robinet.

**José Carvalho** dit qu'il n'y a aucune remarque sur les dernières analyses d'eau faites la semaine dernière.

**Philippe Berset** aimerait soulever quelques faits. Nous sommes tous conscients que nous avons trop de chlorothalonil dans notre eau potable, 14 fois la norme. Mais les Etats qui ont imposé la valeur seuil, ce sont les mêmes Etats qui disent que pour une valeur dépassée de 100 fois nous devrions boire minimum 100 litres par jour, pour un adulte normalement constitué, pour entrer éventuellement dans une phase où il y aurait peut-être un risque sur la santé. Oui, il faut faire quelque chose, nous avons de la marge mais nous ne devons pas attendre 10 ans. Cependant, nous buvons cette eau depuis des années et ce n'est pas en 6 mois voir un an que nous pourrons tout changer.

Comme Marc Morandi l'a bien dit, peut-être que le CEFREN n'aura plus la possibilité de nous livrer de l'eau car l'eau est une denrée relativement rare même en Suisse pays montagneux avec des glaciers. Comme vous l'avez entendu, nous mettrons la consommation de 300 personnes à la Bibera seulement pour tenir notre station de pompage en service. Nous sommes mille habitants à Cressier et nous jetterons le tiers de notre consommation totale, pas uniquement l'eau de boisson, à la poubelle. Oui c'est une denrée rare ! ne vaudrait-il la peine d'attendre des nouvelles du charbon actif qui sera peut-être prêt pour septembre ou dans 6 mois et de faire un investissement, même conséquent, mais au moins nous pourrons continuer à consommer notre eau. Il pense qu'un délai d'attente devrait être laissé pour avoir toutes les indications en main afin de ne pas jeter l'eau de 300 personnes à la poubelle.

**Marc Morandi** revient sur le délai, en disant qu'on ne parle pas de 6 mois pour traiter le chlorothalonil mais d'année. Le CEFREN, avec qui il travaille, parle d'un traitement mais dans une dizaine d'année. Il est sûr que nous pouvons attendre 6 mois même une année mais c'est dans 10 ans qu'il y aura une solution. Nous devons faire de l'osmose inverse, le charbon actif qui ne fonctionnera pas pour tout et devra être changé régulièrement, les coûts seront énormes. La solutions proposé CHF 0.65 ct le m3 n'est pas cher même CHF 100'000.00 ce n'est pas beaucoup, il paie CHF 2'000.00 par an pour de la Valsler ; il faut relativiser ces montants à investir car c'est une solution qui existe et qui peut être activée et utilisée.



# Commune de Cressier

---

**Marc Morandi** (suite) L'eau que nous jetterions à la poubelle c'est de l'eau qui retourne à la nature et qui aura l'effet de purger la nappe phréatique pour réduire le taux de chlorothalonil ces prochaines années. On pensait que ce polluant se détruisait dans la nature mais il ne se détruit pas, il persiste. Dans 10 à 15 ans nous devons traiter nos sources complètement. A Fribourg, il existe un projet pour traiter l'eau de A à Z. Il ne faut pas tergiverser, il faut prendre la solution aller de l'avant et tenir compte du principe de précaution. Pour lui c'est l'essentiel.

**Jacques Berset** revient sur les tests qui se font à Lausanne, il apparait qu'ils sont pratiquement prêts avec ledit charbon actif qui devrait être certifié durant l'été. Les Services industriels de la ville de Bienne qui a également trop de chlorothalonil, même dans le lac que notre eau alimentera aussi, prétend qu'en 2023 une station sera opérationnelle.

Nous ne sommes pas contre le projet de raccordement CEFREN mais nous devons avoir tous les éléments. On ne peut pas dire que 0.75 cts en plus sur l'achat d'eau ce n'est pas grave, car même si l'on peut investir CHF 1'500.00 d'achat de Valser, il faut penser à l'industrie du village, aux agriculteurs dont les vaches consomment beaucoup d'eau et qui devront payer le prix fort.

**Marc Morandi** dit que l'étape suivante, le charbon actif, ça ne coûtera pas 0.65 ct le m<sup>3</sup>. Il y a des solutions techniques mais elles coûteront des francs de plus par m<sup>3</sup>. Prenons donc ce qui nous avons à un prix acceptable plutôt que d'attendre quelque chose qui nous coûtera certainement plus cher. Nous y arrivons, c'est certain – saisissons la chance que nous avons !

**Jacques Berset** il faut que nous pesions tous les paramètres avant de s'engager. Nous nous attellerons à la tâche et pas dans 10 ans.

**José Carvalho** répond encore à Marc Morandi que si nous trouvons un charbon actif efficace, notre installation est prête pour l'installer. Nous travaillons déjà avec du charbon actif pour l'atrazine, nous avons d'ailleurs vaincu ce produit. Le charbon actif est abordable. De plus, acheter de l'eau Valser c'est un choix personnel dont les coûts pourrait être réduit.

**Léo Colautti** prend la parole car il aimerait préciser à l'Assemblée que toutes ces discussions partent de la volonté du Conseil communal d'informer les citoyens. Il est vrai que les lenteurs administratives existent. Nous n'avons pas toujours les réponses au bon moment. Le Conseil communal travaille actuellement sur trois fronts pour trouver des solutions. Les offres ont été communiquées, elles seront prises en considération pour prendre la décision quant à la solution à adopter. Nous essayons de communiquer et d'informer le mieux possible. Pour l'instant, il ne s'agit pas d'un débat mais d'une information. Le Conseil communal est uni, il connaît les peurs de la population mais il n'a pas encore les réponses. Nous faisons le maximum.

**Armin Aebi** a encore une remarque concernant les produits nocifs. Il ne s'agit pas seulement du chlorothalonil, il a reçu une liste de l'Office fédéral de l'environnement qui contient une cinquantaine de produits à tester mais les laboratoires cantonaux ne peuvent pas encore le faire. Ces tests concernent notre bassin versant, c'est un souci. Dire que ça fait 40 ans que nous buvons cette eau on ne peut le dire, les mesures n'existaient pas. Pour les filtres, ça serait idéal mais l'osmose inverse qui donnerait la garantie est une installation extrêmement chère. Le projet de Bienne coûtera plus de 2 millions et rien que pour l'énergie électrique il y aura une dépense CHF 1.20/m<sup>3</sup>. Ensuite où ira la filtration ? à nouveau dans le lac et ce n'est pas une solution.

Pour le charbon actif, à sa connaissance le CEFREN en a 300 m<sup>3</sup> pour 4 cuves. Il dure environ 5 ans. Nous avons une plus grande charge, le charbon actif sera saturé plus rapidement. Les résultats des analyses ne sont pas souvent concluants car parfois moins bons après filtration.



# Commune de Cressier

---

**Jacques Berset** coupe Monsieur Aeby en disant que ça devient trop technique et trop complexe. Dans le lac Léman, il y aurait des dérivés de médicaments qui passent par les steps etc. Nous ne réglerons rien ce soir. C'est complexe.

**David Humair** qui aime beaucoup ces histoires d'eau, dit que c'est passionnant et passionné, on parle beaucoup d'eau dans cette commune. Il pense que cette incertitude perdure par le manque d'information. Il est content que le Conseil communal se soit beaucoup investi et que les citoyens prennent la parole par rapport à ce genre de sujet. Il est persuadé qu'une solution sera trouvée rapidement et, en tant que membre du futur Conseil communal il placera cette tâche en priorité. Par contre, il pense aussi que le devoir de chaque citoyen de faire attention à l'eau en général et à sa consommation, est une responsabilité de tous. Il raconte avoir des amis américains qui ont une eau bien plus polluée que la nôtre et qui ont une douille filtre pour le robinet, solution transitoire à titre individuel.

**Jacques Berset** veut clore le dossier avec cette phrase qui dit que seul un tiers de la population mondiale a accès à l'eau potable Cressier en fait partie ! et c'est un grand luxe.

**Vincent Bourquin** il aimerait changer de sujet après ces considérations non moins importantes relatives à la santé, à l'argent et les faits qui font partie de la vie d'une commune. Il aimerait apporter un autre point ce soir. Depuis 2014 dans la commune, il constate, la situation COVID n'améliorant pas la situation, qu'on ne parle pas beaucoup dans les communes, peut-être plus spécifiquement ici il ne sait pas, d'un indicateur au niveau du sport, de la culture et des loisirs qui est le bien-être de la population. C'est pour cette raison qu'avec un groupe de citoyens, il a été décidé de mettre en place il y a un peu plus d'un mois, une société locale, une forme d'association, qui est destinée à tous âges soit un club de modélisme. Il encourage l'Assemblée à consulter le site internet du Club de modélisme de Cressier qui regroupe plusieurs activités. La première est le modèle réduit téléguidé électrique et actuellement en place à la Route d'Erbina sur un terrain qui a été gracieusement mis à disposition par Monsieur Marius Hayoz. Tout ceci a été rendu possible grâce au soutien de plusieurs personnes du village qui, sous forme de service ou de don, ont permis de monter un terrain adapté à la pratique de ce loisir. Il sollicite le futur Conseil communal à leur accorder une dizaine de minutes pendant lesquelles ils présenteront succinctement et sous la forme multimédia et interactive les activités de leur club. Pour toutes questions Fabrice Bugnon, le secrétaire et lui-même se tiennent à disposition après l'Assemblée.

**Marc Morandi** revient au micro pour parler d'argent. Il dit qu'au vu du résultat financier de la commune de cette année, même avec les éléments exceptionnels qui ne reviendront pas chaque année, il a demandé le plan financier à jour à la commune mais ne l'a pas obtenu. Il a entendu de la part de la commission financière que ce plan financier existait. Il aurait aimé faire une proposition de réduction des impôts soit sur les revenus et/ou la taxe immobilière. En regardant les compte 2020, il pense à 4 points sur le revenu et/ou 1 point sur la taxe immobilière. Il souhaiterait que pour la prochaine Assemblée ce point soit au tractanda et que la commission financière et le Conseil communal puissent analyser les finances de la commune et voir si cette proposition est acceptable et venir avec des chiffres pour justifier si oui ou non c'est faisable pour le budget futur de la commune. Il tient à ce que ce point soit agendé car sinon une année de plus s'écoulera et il a le sentiment que la charge fiscale pourrait être réduite.

**Christiane Pilloud** rappelle que la commission financière et le Conseil communal ont prévu une analyse pour le budget 2022, soit pour l'Assemblée d'automne.



# Commune de Cressier

---

**Jacques Hayoz** prend la parole. Il souhaite parler du sujet Remaniement parcellaire simplifié de Cressier. En tant que membre de la commission, il aimerait qu'un rapport soit établi par le Président sur le solde des comptes. La commune avait mis à disposition CHF 220'000.00 au départ du processus. Il se demande où sont les factures encore ouvertes, y en a-t-il ? Par conséquent, il mandate Monsieur Beat Mathys, futur conseiller communal de donner des explications sur la finalité de l'exercice ainsi que la ristourne qui revient à la commune comme convenue. Ceci dans le but de la transparence pour la communauté.

**Jacques Berset** dit que la secrétaire a bien pris note et transmettra la demande.

**Nicole Hayoz** soutient Jacques Hayoz car lors de ce remaniement parcellaire beaucoup de promesses lui ont été faites et rien n'a été rendu. Elle trouve que la manière dont ce remaniement a été mené est scandaleuse.

Pour clore cette Assemblée le **Syndic** tient à remercier le personnel administratif les secrétaires ici présentes. Un grand merci au personnel de la voirie qui est toujours visible dans le village, ils sont sympathiques et toujours prêts à servir la population. Applaudissement de l'Assemblée.

Un grand merci aussi à Jean-Daniel Pointet notre ancien Syndic présent ce soir. Applaudissement. Remerciements pour toutes les personnes faisant partie des commissions et qui œuvrent pour la bonne marche de la commune.

Pour information, nous aurons une Assemblée extraordinaire fin mai - début juin pour la nomination des commissions d'Aménagement-Energie, Financière et de Naturalisation. Nous espérons avoir aussi les informations concernant le chlorothalonil dont nous avons beaucoup discuté ce soir.

**Le Syndic** remercie l'Assemblée de son attention, il souhaite une bonne rentrée à chacun et une bonne fin de soirée.

L'Assemblée se termine à 21h50

Le Syndic

La secrétaire